

SITUATION I

Régime de retraite dont le rendement prévu des actifs est calculé en fonction de la juste valeur

La situation I repose sur l'hypothèse que la société a recours à la juste valeur pour calculer le rendement prévu des actifs du régime.

La Société XYZ a un régime de retraite à prestations déterminées. La Société a retenu la date de bilan du 31 décembre comme date de mesure. Les coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice et des services passés sont déterminés à la date d'ouverture de l'exercice. On suppose que les cotisations et les prestations sont toutes versées au milieu de l'exercice. Les cotisations payées par un salarié sont remboursables à sa sortie du régime, dans la mesure où les prestations connexes ne sont pas acquises. La Société XYZ constate dans le coût de retraite l'amortissement annuel minimal requis des gains et pertes actuariels. La société passe en charges tous les coûts constatés pour la période au titre des avantages sociaux futurs. Les montants qui suivent se rapportent aux résultats du régime de retraite de la Société XYZ, déterminés au moyen d'évaluations annuelles.

20X0

Hypothèses

1 Taux de rendement prévu des actifs du régime, à long terme	7,5 %
2 Taux d'actualisation — 1er janv.	6,5 %
3 Taux de croissance hypothétique des salaires	4,0 %
4 Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient normalement toucher des prestations du régime de retraite (années)	12

Montants annuels

5 Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	100 000 \$
6 Cotisations de la Société	115 000
7 Cotisations des salariés	35 000
8 Prestations versées	30 000
9 Obligation au titre des prestations constituées — 1er janv.	2 000 000
10 Obligation au titre des prestations constituées — 31 déc.	2 080 000
11 Juste valeur des actifs du régime — 1er janv.	1 500 000
12 Juste valeur des actifs du régime — 31 déc.	1 856 000
13 Coût des services passés	—
14 Période d'amortissement du coût des services passés — 1er janv. (années)	—

Exemple tiré du Chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA.

Les Tableaux présentent la comptabilisation de cette situation selon le Chapitre 3461 et selon l'IAS 19.